

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 01-0120 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020 ENTRE LES MUNICIPALITÉS

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ qu'à sa séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020 à 19 h 30, au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi dans la salle Arthur-Fauteux situé au 749, rue Principale à Cowansville, le conseil des maires de la MRC a adopté le ***Règlement no 01-0120 répartissant les quotes-parts 2020 entre les municipalités.***

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php.

DONNÉ à COWANSVILLE ce vingt-neuf (29^e) jour de janvier de l'année DEUX MILLE VINGT (2020).

Le greffier,



David Legrand, avocat